



MAIRIE DE
SIX-FOURS-LES-PLAGES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

MEMBRES EN EXERCICE : 39

Séance du jeudi 12 juillet 2018

Présents : 25

Le douze juillet deux mille dix huit à 13h02, le CONSEIL MUNICIPAL de SIX-FOURS-LES-PLAGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de Monsieur VIALATTE Jean-Sébastien, Député honoraire, Maire,.

Etaient Présents : Monsieur VIALATTE, Monsieur MULE, Monsieur MAS SAINT GUIRAL, Madame DUCASSE, Monsieur MERCHEYER, Madame ANTONINI, Monsieur DRAVETON, Monsieur TONELLI, Madame GIORDANO, Monsieur PEREZ, Madame QUIN, Monsieur FABRE, Monsieur PERRIER, Monsieur GUINET, Madame CAPRILE, Docteur MARGUERITTE, Monsieur PASTOR, Maitre KUNTZ, Maitre VIDAL, Madame HAMM-CREVAU, Monsieur SINISCALCO, Monsieur BOCCALETTI, Monsieur JACHETTA, Madame JULLIEN, Madame BERGEOT-PENNACCHIO.

Procurations : Madame Agnès ROSTAGNO à Monsieur Thierry MAS SAINT GUIRAL, Madame Viviane THIRY à Monsieur Patrick PEREZ, Madame Nadine ESPINASSE à Monsieur Hervé FABRE, Madame Evelyne ENGELMANN à Maitre Sandra KUNTZ, Madame Sylvie MAHIEU à Monsieur Denis PERRIER, Docteur Bruno ROURE à Madame Jocelyne CAPRILE, Madame Régine AGUILLON à Monsieur Philippe GUINET, Monsieur Gil BAISSAT à Madame Delphine QUIN, Madame Fabiola CASAGRANDE à Docteur Guy MARGUERITTE, Madame Béatrice BROTONS à Maitre Jérémie VIDAL, Madame Stéphanie CASSAR à Monsieur André MERCHEYER, Monsieur André GIMENEZ à Monsieur Frédéric BOCCALETTI, Monsieur Erik TAMBURI à Madame Françoise BERGEOT-PENNACCHIO.

Absents : Monsieur NAVARRO.

Excusés :

Secrétaire de Séance : M. PERRIER

Clôture de la Séance : 13h39

AFFAIRE N°1

DELIBERATION N°15288

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE EN DATE
DU 07 JUIN 2018**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ADOPTER Le dit compte-rendu

AFFAIRE N°2

DELIBERATION N°15289

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**PRESENTATION DU COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE
DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL
MUNICIPAL AU MAIRE DU 22.04.2014 ET CE DEPUIS LE 07 JUIN 2018**

Vu l'avis exprimé par les commissions CULTURE, TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE du compte-rendu des décisions présentées ci dessus

AFFAIRE N°3

DELIBERATION N°15290

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

CONVENTIONS D'OBJECTIFS AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS -ANNEE 2018

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

M. PEREZ ne prend pas part au vote

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'APPROUVER Le contenu des conventions d'objectifs ci-dessous:

- LE TENNIS CLUB MUNICIPAL DE CARREDON
- LA SOCIETE D'ESCRIME
- L'ASSOCIATION LES CACHALOTS.
- BOXING CLUB SIX-FOURNAIS.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à les signer.

AFFAIRE N°4

DELIBERATION N°15291

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES POUR L ANNEE 2018

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ATTRIBUER Les subventions suivantes :

Une subvention exceptionnelle à la société philharmonique
« la Six-Fournaise » 1 500 euros
(achat d'uniformes)

Une subvention à l'association « les rameurs du Brusac » 1 000 euros
Une subvention au Tennis Club Municipal de Carredon 1 000 euros
que les crédits sont prévus au budget principal de la ville 2018.

DE DIRE

AFFAIRE N°5

DELIBERATION N°15292

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

CONVENTIONS DE PARTENARIAT FESTIVAL DE LA COLLEGIALE

Vu l'avis exprimé par les commissions **CULTURE, TOURISME**

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat citées ci-dessus.

AFFAIRE N°6

DELIBERATION N°15293

RAPPORTEUR : Yves DRAVETON

PARTICIPATION COMMUNALE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES -ANNEE SCOLAIRE 2016 /2017-VILLE DE SANARY

Vu l'avis exprimé par les commissions **SPORTS, JEUNESSE**

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE PARTICIPER Aux dépenses de fonctionnement des écoles élémentaires et maternelles de la ville de Sanary, au titre de l'année scolaire 2016/2017, à raison de 1322,37 euros par élève soit pour 20 élèves la somme de 26 447,40 euros (VINGT SIX MILLE QUATRE CENT QUARANTE SEPT EUROS ET QUARANTE CENTIMES).

DE DIRE Que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au Budget Principal de la Commune.

AFFAIRE N°7

DELIBERATION N°15294

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

CARTE SCOLAIRE : ADOPTION DE LA SECTORISATION DES ECOLES PUBLIQUES DE LA VILLE DE SIX-FOURS

Vu l'avis exprimé par les commissions **SPORTS, JEUNESSE**

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ADOPTER la sectorisation de la carte scolaire des écoles publiques maternelles et élémentaires de la Ville de Six-Fours-Les-Plages ci annexée.

DE DIRE que le Conseil Municipal peut modifier les périmètres scolaires s'il apparaît un déséquilibre important entre les effectifs de plusieurs écoles.

AFFAIRE N°8

DELIBERATION N°15295

RAPPORTEUR : Yves DRAVETON

CREATION DES ETUDES SURVEILLEES POUR LES ENFANTS DES ECOLES ELEMENTAIRES - ADOPTION ET SIGNATURE DU REGLEMENT INTERIEUR

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'APPROUVER La création et le règlement intérieur des études surveillées

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le présent règlement.

AFFAIRE N°9

DELIBERATION N°15296

RAPPORTEUR : Yves DRAVETON

MISE EN PLACE D'ETUDES SURVEILLEES AU SEIN DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES COMMUNAUX

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE PROPOSER Un service offrant la possibilité aux enfants de faire « leurs devoirs » dans le cadre d'études surveillées

DE PROPOSER Le principe du recrutement au titre d'une activité accessoire des instituteurs et professeurs des écoles pour assurer cette mission d'études surveillées

DE DIRE Que les personnels volontaires seront rémunérés conformément au taux en vigueur, déterminé par le décret 66-787 du 14 10 1966 modifié

DE DIRE Que les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au budget de la commune

AFFAIRE N°10

DELIBERATION N°15297

RAPPORTEUR : Yves DRAVETON

**ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITÉ ET SOUTIEN SCOLAIRE -
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION - SIGNATURE D'UNE CONVENTION
D'OBJECTIF ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION INITIATIVE
FORMATION APPUI PEDAGOGIQUE EMPLOI**

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

M. DRAVETION ne prend pas part au vote

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ATTRIBUER A l'Association INITIATIVE FORMATION APPUI PEDAGOGIQUE EMPLOI une subvention de 28 000 Euros (VINGT HUIT MILLE EUROS) pour chaque année scolaire et sous réserve pour ces deux dernières années de l'examen par la commune des documents que l'Association doit lui adresser dans les conditions prévues par l'Article 12 de la convention d'objectif ci-annexée.

D'APPROUVER Les termes de la convention ci-annexée

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ainsi tout document afférent à cette affaire.

AFFAIRE N°11

DELIBERATION N°15298

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**SIGNATURE D'UN BAIL A CONSTRUCTION AVEC L'ASSOCIATION COTE D'AZUR -
PROJET DE CONSTRUCTION D'ECOLES MATERNELLE ET
PRIMAIRE PRIVÉES CATHOLIQUES ET BILINGUES-**

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

MME QUIN ne prend pas part au vote

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**DECIDE**

D'AUTORISER Monsieur le maire à signer un bail à construction avec l'Association Côte d'Azur pour la création d'écoles maternelle et primaire catholiques bilingues,

DE FIXER La durée du bail à 65 ans à compter de la prise de possession des lieux

DE FIXER Le montant de la redevance de base annuelle à 5000 euros avec un supplément de 1000 euros par an par classe créée.

AFFAIRE N°12

DELIBERATION N°15299

RAPPORTEUR : Guy MARGUERITTE

MODIFICATION DES PARTICIPATIONS FAMILIALES DES CENTRES DE LOISIRS "LES ROCHES BRUNES" ET "JAUMARD"

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'APPLIQUER A compter du 1er Septembre 2018, les tarifs des participations familiales des Centres de Loisirs « Les Roches Brunes » et « Jaumard » tels que proposés ci-dessous.

Revenus mensuels en euros	TARIF 1 ENFANT	TARIF 2 ENFANTS	TARIF 3 ENFANTS
0 à 700	5,00	4,50	4,00
701 à 1 070	6,00	5,50	5,00
1 071 à 1 220	7,00	6,50	6,00
1 221 à 1 370	8,35	7,50	6,70
1 371 à 1 520	8,95	8,05	7,15
1 521 à 1 670	9,55	8,60	7,65
1 671 à 1 830	10,00	9,00	8,00
1 831 à 1 980	10,65	9,60	8,52
1 981 à 2 130	11,20	10,10	8,96
2 131 à 2 280	11,80	10,60	9,44
2 281 à 2 440	12,30	11,05	9,85
2 441 à 2 590	13,00	11,70	10,40
2 591 à 2 740	13,60	12,25	10,90
2 741 à 2 890	14,30	12,85	11,45
2 891 à 3 050	14,80	13,30	11,82
3 051 à 3 200	15,40	13,85	12,30
3 201 à 3 350	16,00	14,40	12,80
3 351 à 3 500	16,10	14,50	12,90
3501 à 3 660	16,65	15,00	13,30
3 661 à 4 000	17,35	15,60	13,90
4 001 à 4 500	17,95	16,20	14,35

4 501 à 5 000	18,50	16,65	14,80
5 001 à 5 500	19,20	17,30	15,35
5 501 à 6 000	19,80	17,80	15,85
6 001 à 6 500	20,40	18,35	16,30
> 6 500	21,00	18,90	16,80

AFFAIRE N°13

DELIBERATION N°15300

RAPPORTEUR : Joseph MULE

RESIDENCE AUTONOMIE FARAUT - PROGRAMME DE TRAVAUX D'INVESTISSEMENT - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel tel que ci-annexé.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention, pour un montant le plus important possible, auprès de la CARSAT et du Conseil Régional PACA pour financer le programme de travaux de réhabilitation de la Résidence Autonomie Faraut, ainsi que de signer tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

AFFAIRE N°14

DELIBERATION N°15301

RAPPORTEUR : Joseph MULE

CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE EN OPERATION D'ENSEMBLE SUR LE SITE HOIRS NORD EN PHASE IMPULSION REALISATION AVEC L'EPF PACA ET LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

Après débat contradictoire,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX

6 contre Madame Hamm-Crevau, Monsieur Siniscalco, Monsieur Gimenez, Monsieur Boccaletti + proc. Monsieur Jachetta, Madame Jullien

2 abstentions Madame Bergeot-pennacchio + proc. Monsieur Tamburi

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention d'intervention foncière en opération d'ensemble sur le site Hoirs Nord en phase impulsion réalisation avec l'EPF PACA et la Métropole ToulonProvence Méditerranée dont le projet est joint en annexe de la présente délibération.

AFFAIRE N°15

DELIBERATION N°15302

RAPPORTEUR : Joseph MULE

CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE EN OPERATION D'ENSEMBLE SUR LE SITE BUCARIN EN PHASE IMPULSION REALISATION AVEC L'EPF PACA ET LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX

6 contre Madame Hamm-Crevau, Monsieur Siniscalco, Monsieur Gimenez, Monsieur Boccaletti + proc. Monsieur Jachetta, Madame Jullien

2 abstentions Madame Bergeot-pennacchio + proc. Monsieur Tamburi

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention d'intervention foncière en opération d'ensemble sur le site Bucarin en phase impulsion réalisation avec l'EPF PACA et la Métropole Toulon Provence Méditerranée dont le projet est joint en annexe de la présente délibération.

AFFAIRE N°16

DELIBERATION N°15303

RAPPORTEUR : Joseph MULE

**PROJET DE MISE EN ACCESSIBILITE DU CERCLE DE L'AMITIE -
AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL
MUNICIPAL POUR SIGNER LA DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME
CORRESPONDANTE**

Vu l'avis exprimé par les commissions **HORS COMMISSION**

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la demande d'autorisation d'urbanisme pour la mise en accessibilité du Cercle de l'Amitié ci-annexée ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

AFFAIRE N°17

DELIBERATION N°15304

RAPPORTEUR : Jérémy VIDAL

**AUTORISATION DE CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE
LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE ET LA VILLE DE SIX-
FOURS-LES-PLAGES POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE PRESTATIONS
DIVERSES CONCERNANT LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA
COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES**

Vu l'avis exprimé par les commissions **HORS COMMISSION**

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER la constitution d'un groupement de commandes avec la METROPOLE TOULON PROVENCE MEDTITERRANEE, la Commune étant coordonnateur, pour la passation du marché de travaux d'entretien et de prestations diverses concernant le réseau d'éclairage public de la commune de Six-Fours-les-Plages.

D'APPROUVER les termes de la convention de groupement de commandes ci-annexée.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention relative à la constitution de ce groupement et toutes pièces afférentes.

AFFAIRE N°18

DELIBERATION N°15305

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL : CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE POUR
LA MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL DE 45 M² POUR L'EXPLOITATION
D'UNE ACTIVITE DE LOCATION DE CANOE KAYAK ET STAND UP PADDLE -
PLAGE DES CHARMETTES**

Vu l'avis exprimé par les commissions **SPORTS, JEUNESSE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

DE PRENDRE De l'attribution à Monsieur Adrien BOSSON du local de 45 m² pour l'exploitation d'une activité de location de canoë kayak et stand up paddle, pour une durée de TROIS ANS à compter du 1er janvier 2019.

ACTE

AFFAIRE N°19

DELIBERATION N°15306

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**DÉSAFFECTATION, DÉCLASSEMENT ET CESSIION DE LA PARCELLE
CADASTRÉE SECTION BH 578 APPARTENANT A LA COMMUNE DE SIX-FOURS-
LES-PLAGES**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE CONSTATER La désaffectation de la parcelle cadastrée section BH n°578 d'une superficie de 19 m² figurant sur le plan ci-joint.

DE PRONONCER Le déclassement de cette parcelle du Domaine Public Communal pour l'intégrer dans le Domaine Privé de la Commune.

DE CEDER A titre gracieux au profit Monsieur ORY Maurice, la parcelle de terrain d'une superficie de 19 m² cadastrée section BH n°578 au titre de la régularisation des limites de propriété résultant d'une discordance entre les limites réelles de propriété et les limites cadastrales tel qu'exposé dans le plan d'alignement dressé par le cabinet OPSIA géomètre expert à La Valette du Var également annexé à la présente délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à poursuivre toutes les démarches et formalités à accomplir en ce sens et notamment à signer l'acte authentique qui sera dressé en la forme administrative.

AFFAIRE N°20

DELIBERATION N°15307

RAPPORTEUR : Thierry MAS SAINT
GURAL

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - GESTION DE LA FOURRIERE
AUTOMOBILE - DELIBERATION DE PRINCIPE SUR LA DELEGATION**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE du principe d'une délégation de service public afférent à la gestion de la fourrière automobile conformément aux dispositions de l'article L 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

D'AUTORISER le lancement de la procédure de consultation de délégation de service public conformément aux dispositions des articles L 1411-1 et suivants du CGCT ;

D'AUTORISER Monsieur Le Maire ou son représentant à signer les pièces propres à la procédure engagée dans ce cadre juridique.

AFFAIRE N°21

DELIBERATION N°15308

RAPPORTEUR : Patrick PEREZ

**ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT SOCIAL DE TYPE 2 SITUÉ AU REZ DE
CHAUSSÉE DU 40 RUE DENANS RÉSIDENCE EL RAYO DEL SOL -
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL DE LOCATION -**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ATTRIBUER Le logement d'intégration de type 2 situé au rez-de-chaussée du 40 rue Denans Résidence El Rayo Del Sol à Madame Claudine PILUSO à compter du 13 juillet 2018.

DE FIXER le montant du loyer mensuel à 290 euros assorti d'une provision mensuelle pour charges de 10 euros.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ce bail de location.

AFFAIRE N°22

DELIBERATION N°15309

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

ADHESION DE LA COMMUNE DE "CHATEAUDOUBLE" AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VAROIS D'AIDE AUX ACHATS DIVERS (SIVAAD)

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ADMETTRE La commune de : « Châteaudouble » au sein du SYNDICAT INTERCOMMUNAL VAROIS D'AIDE AUX ACHATS DIVERS (SIVAAD), en qualité de commune membre conformément à ses statuts.

AFFAIRE N°23

DELIBERATION N°15310

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

APPROBATION DE LA MISE EN PLACE D'UN COLLECTIF DE MAIRES ET D'UNE SÉRIE D'ACTIONS CONTRE L' INEGALITÉ PROBANTE DE TRAITEMENT DES VILLES DU VAR DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DES PÉNALITÉS LIÉES AU NON RESPECT DE L' ARTICLE 55 DE LA LOI SRU-

HORS COMMISSION

Vu l'avis exprimé par les commissions

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'APPROUVER La mise en place d'un collectif de maires et d'une série d'actions.

AFFAIRE N°24

DELIBERATION N°15311

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

6 abstentions Madame Hamm-Crevau, Monsieur Siniscalco, Monsieur Gimenez, Monsieur Boccaletti + proc. Monsieur Jachetta, Madame Jullien

DECIDE

D'ADOPTER

Le tableau des effectifs de la collectivité présenté par le rapporteur et d'arrêter ledit tableau tel qu'indiqué dans le rapport ci-dessus

DE DIRE

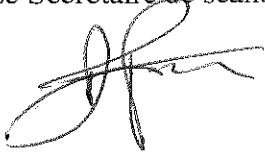
Que les emplois seront pourvus conformément à la réglementation en vigueur

DE DIRE

Que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget de la collectivité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h39.

Le Secrétaire de séance



M. PERRIER



Le Député honoraire
Maire des Six-Fours-Les-Plages
Vice-Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée



Jean-Sébastien VIALATTE